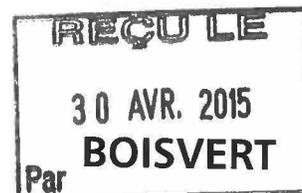


Christian Ouellet

Blâme 1



D'avoir été rémunéré par la firme Roche entre 2004 et 2008 alors qu'il était directeur général d'Union Montréal, situation susceptible de créer un conflit d'intérêt et de ne pas l'avoir dénoncée;

Pour débiter une réponse à ce blâme il faut se poser la question suivante; pourquoi Roche a-t-il engagé M. Christian Ouellet alors qu'il ne faisait pas de politique? Probablement pour ses talents de communicateur.

Peut être aussi y avait il au delà de cela une volonté de M. Coté d'aider un vieil ami à passer à travers un moment difficile.

Dans les faits c'est M. Ouellet qui a demandé un emploi à Roche et ce a une époque où il ne faisait pas de politique active.

Voir son témoignage 11 mars 2013 P 202

Q. Donc, dans ce contexte de situation personnelle difficile, là vous n'avez plus de (P.202) revenus, à ce moment-là.

R. Non. Non. Là j'ai été un an sans revenus, parce que j'ai... De deux mille deux (2002) à deux mille trois (2003), je ne travaillais pas, parce qu'on nous avait annoncé une rémission, ça fait qu'on est parti en vacances aux mois de juin, juillet. Puis lorsqu'elle est revenue en septembre, là, rechute, le cancer était rendu au cerveau puis au cervelet.

Ça fait que là j'ai... Là je n'avais plus de revenus, ça fait qu'il fallait que je me trouve quelque chose, et c'est là que... Puis je veux être bien clair, là, je suis allé travailler pour le Groupe Roche. Roche n'a pas couru après moi, là. J'ai demandé à un ami qui s'appelait Marc-Yvan Côté. J'ai dit: « Marc-Yvan, j'ai besoin d'argent parce que ma conjointe - il la connaissait très bien - elle a encore rechuté puis il faudrait que je travaillerais un peu. Alors, j'ai dit, si tu pouvais m'aider de ton côté. Il dit, je te reviens. » Et c'est comme ça qu'il m'a offert de travailler pour lui, avec lui, en disant :

« Écoute, prends ton temps, hum, énermons-nous pas, là, prends ton temps, puis après ça tu reviendras. » Donc, il m'a rappelé un mois plus tard pour me dire: « O.K., Christian, on va

(P.203) t'engager comme consultant. » Donc, de l'automne... il ne faut pas que je me trompe dans mes dates, là, c'est l'automne deux mille trois (2003). O.K., j'ai commencé pour Roche, jusqu'au printemps deux mille quatre (2004), exclusif.

Une deuxième question se pose, quelle aurait été la nature du conflit d'intérêt susceptible d'arriver? Ni Union Montréal ni M. Ouellet ne pouvaient obtenir des

contrats pour Roche. Tout au plus M. Ouellet pouvait informer les gens de Roche des activités du Parti ou leur présence serait remarquée et ou ils pourraient rencontrer des élus influents avec qui ils pourraient bavarder et faire connaissance histoire de se faire connaître comme compagnie et d'inspirer confiance quant à leur capacité. Monsieur Ouellet avait adressé une lettre on ne peu plus claire qu'il ne pourrait agir pour le compte de Roche au niveau municipal (citer la pièce). De plus, M.Ouellet croyait que les contrats étaient attribués dans le contexte de l'observance de la loi à savoir que le plus bas soumissionnaire récolterait le contrat. Voir transcription 12 mars 2013 P 141 et suivante;

Q. Et ensuite de ça vous avez fait quoi d'autre pour la compagnie ROCHE?

R.Pas autre chose que ça.

Q. Rien d'autre que ça?

R.Non, des représentations gouvernementales, des repré... le plan de communication, puis après ça il y a eu quelques rencontres avec des élus qu'ils ont fait. Ils venaient au cocktail, tu sais, les rencontres régionales, ROCHE était présent là, monsieur Côté est venu une fois et madame, madame est venue également à quelques reprises.

Q. Madame?

R.La madame de chez ROCHE là.

Q. Madame Michaud?

R.Madame Michaud, est venue à quelques reprises assister à ces cocktails là.

Q. O.K. monsieur Côté qui est celui qui vous engage au départ, c'est lui qui vous, disons qui vous donne vos instructions, qui vous demande de faire certaines tâches au départ?

R.C'était très large.

Q. Non, mais je veux dire ça vient de lui, c'est

(P.141)

Q. Ça va changer ça par la suite?

R. Bien c'est parce que la discussion est un petit peu différente parce qu'il fallait que je fasse quand même, dans l'exercice des mes fonctions il fallait quand même que je fasse attention. Je peux aller chercher des informations, mais il y a une chose qui est sûre, c'est qu'on s'avait d'entrée de jeu que la Ville de

Montréal, les contrats, c'est les plus bas soumissionnaires, là j'ai appris comment ça marchait maintenant tu sais, mais quand, en deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004), en partant on se disait c'est le plus bas soumissionnaire donc ce qui est important, ce qu'on va essayer de connaître le plus possible d'élus et puis de faire connaître sur le plan de communication ROCHE Montréal notoriété, crédibilité, puis c'était nos objectifs de l'époque. Mais là maintenant que je regarde la télé avec vous autres, ce n'était pas tout à fait comme ça que ça marchait.

Si la nature du conflit d'intérêt possible résidait dans la responsabilité qu'aurait eu M. Ouellet d'avertir Union Montréal qu'il occupait un autre emploi à temps partiel et qu'il aurait en l'occurrence manqué de transparence envers Union Montréal, cela relève d'une relation employeur employé qui n'a rien à voir avec les travaux de la Commission.

Ouellet BLÂME 2

D'avoir fermé les yeux à l'égard de la pratique du financement sectoriel auprès des entreprises ou des firmes de génie pour verser des contributions politiques au Parti d'Union Montréal.

Il est important de définir le financement sectoriel. M. Ouellet a témoigné sur ce que représentait le financement sectoriel lors de son témoignage du 11 mars 2013 à la page 232 et suivante;

Q. Avant ça, le financement se divise en deux grandes catégories, de ce que j'ai cru comprendre, là. Vous me corrigerez si je me trompe. Financement sectoriel d'un côté, financement populaire de l'autre. Est-ce que ça correspond aussi à votre vision des choses?

R. Oui oui. D'abord, le financement populaire était bien important, parce qu'aussi il y avait des petites activités de chaque arrondissement. Un

(P.232)

spaghetti, une réunion, c'était... C'était statutaire. Donc, il y avait des petites activités de financement populaire, et il y avait les trois grandes régions, puis il y avait la campagne du chef. Grosso modo. Puis ce qu'il est important de se rappeler, dans ces petites activités-là, c'est que les gens... J'ai oublié... Parce que

les élus aussi, les élus devaient participer à leur propre campagne de financement. Donc, si... C'était bien important, parce qu'il fallait que tu fasses ton chèque, donc ça faisait partie de leurs activités d'arrondissement.

Q. D'accord. Et la distinction principale d'un financement populaire et d'un financement, disons, plus... de type sectoriel, c'est quoi exactement?

*R. Bof! Sectoriel, c'est parce que tu peux donner un montant de mille dollars (1 000 \$) maximum, hein, c'était ça la loi à l'époque. Donc, en fait, souvent on faisait des activités sectorielles... Comment je vous dirais... Les trois grandes étaient des activités un peu sectorielles. Parce que, tu sais, tu avais, dans l'ouest, mettons, douze (12) arrondissements qui vendaient leur carte, alors j'appelle ça une activité sectorielle que moi
(P.233)*

j'avais planifiée à l'époque. Alors, ça c'est le sectoriel, puis le petit populaire, il se fait au niveau de plus l'arrondissement.

Q. O.K. On s'entend aussi que, fondamentalement, la différence, c'est, il y a aussi que le prix pour accéder à l'activité...

R. Oui oui. Parce que moi, ce que j'avais voulu faire aussi, c'est que les billets se vendaient seulement deux cents dollars (200 \$). Tu achetais un billet à deux cents dollars (200 \$). Donc, ce n'était pas du financement populaire, là, tu sais, à deux cents dollars (200 \$), pour plusieurs, puis c'est ça qui est important, là, de... Ce n'est pas, ce n'était pas mille piastres (1 000 \$) du billet, là. Et moi j'ai toujours fait des affaires, deux cents dollars (200 \$) du billet, ou des petites activités bénéfice dans les arrondissements.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. Donc, le financement populaire, les billets se vendent deux cents dollars (200 \$). C'est ça?

R. C'est dans les trois grandes activités, O.K., regroupées par région. C'était... Je me souviens, j'avais fait imprimer des billets. Vous avez dû en trouver quelque part. C'était deux cents dollars

(P.235)

(200 \$) maximum.

Q. C'était les trois grandes activités que vous...

R. Les trois grandes activités étaient toujours deux cents (200). Je l'ai fait pendant

deux ans, pendant que j'étais là...

Q. Cet argent-là, il était destiné pour permettre les dépenses du maire? C'est ça qu'on dit?

R.Non.

Q. Non?

R.Non. Ça c'était, les arrondissements ramassaient leur argent, là.

Q. O.K.

R.Pour le maire, c'était la grande activité de monsieur Zampino, qu'il organisait une fois par année, qui était une tradition depuis avant que j'arrive, là.

Q. Et là c'était mille dollars (1 000 \$) le billet.

R. Bien, il y avait des cinq cents (500).

Q. Il y en avait des cinq cents (500)?

R. Ah oui oui oui, ce n'était pas...

Q. Et là, c'est ce que vous appelez du financement sectoriel, là.

(P.236)

Oui. On pourra l'appeler comme ça, là. C'est...

Q. Secteur étant défini entrepreneurs de construction puis firmes de génie civil ou bien...

R.Ce n'est pas ça que j'ai dit.

Q. Non?

R.Non, ce n'est pas ça que j'ai dit.

Q. Non non, mais sectoriel, comment vous définissez sectoriel?

R. Ah non mais sectoriel, c'est parce que c'est un mot qu'on utilise. J'aurais pu dire la... Moi j'appelais ça la campagne du chef, là. Ce n'est pas compliqué. Donc, la campagne du chef, tu viens, achètes des billets, puis tu fais ton don à ce moment-là. Quand les gens arrivent à la table, tu fais ton don. Mille (1 000), cinq

cents (500), quatre cents (400), trois cents (300), et il y avait toujours le chapeau, à chacune de ces grandes manifestations-là.

LA PRÉSIDENTE : Mais, sectoriel, Monsieur Deschamps (sic), vous deviez avoir quand même une autre définition, là. Si ça avait été le souper du chef, ou l'activité du chef, vous l'auriez dit. Sectoriel, ça dit ce que ça veut dire. Par secteur, non?

R. Bien, les trois grandes étaient des activités de

(P.237)

secteur. C'était des régions. Donc, activités sectorielles. Puis celle du maire, ça en... Parce que c'est un terme que j'utilisais en mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), là. Ce n'est pas récent, là, sectoriel, là. Alors, à l'époque, en mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), j'organisais des déjeuners avec le chef du parti. On appelle ça une activité sectorielle. Mais tu donnais cent piastres (100 \$). Il faut faire attention à la description. Alors, c'était vrai en soixante-dix-huit (78), j'utilisais ce terme-là. Je l'utilise encore aujourd'hui, là.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q Pour qu'on se démêle un peu dans tout ça, là...

R.Oui.

Q. Là, vous dites il y a trois grandes activités où vous avez des regroupements d'arrondissements.

R.Oui.

Q. Bon. Ça c'est trois. Après ça vous avez une grande activité pour le chef.

R.Oui.

Q. Puis après ça il y a d'autres activités qui sont organisées par les arrondissements, mais là vous n'êtes pas impliqué, vous, dans ça.

(P.238)

R.Ah non. C'est que là, c'est que quand c'est plus petit comme ça, les arrondissements, l'organisme sont... Ils ont tous les outils. Ma job, c'est leur donner les outils. Les permanents vont les rencontrer dans leur région. Donc, s'il y a un spaghetti, un déjeuner, un cocktail d'arrondissements, on leur apporte le soutien et les gens les organisent.

Q. Mais c'est les arrondissements qui les organisent eux-mêmes?

R. Absolument.

Q. Donc, là, on peut dire qu'il y a trois catégories d'activités?

R. Exactement.

Q. Il y a des activités pour le chef, trois grandes activités, des regroupements, par regroupement d'arrondissements?

R. Exactement.

Q. Puis des activités organisées directement par les arrondissements...

R. Exact.

Q ... mais avec votre support, c'est ça?

R. Exactement.

Q. Merci.

Comme nous le démontre bien ces échanges entre le commissaire Lachance et le témoin, Monsieur Ouellet, ce dernier applique la loi à la lettre et d'aucune façon, ne semble être au courant d'une collecte occulte d'argent menée par Bernard Trépanier ou M. Milioto auprès des firmes de génie ou des entrepreneurs.

Monsieur Ouellet participait à des collectes de fonds dans le cadre d'activités de financement publiques qui sont tout à fait légales.

La Commission a entendu plusieurs témoins qui sont venus affirmer avoir donné de l'argent soit à Bernard Trépanier ou à M. Milioto pour le compte d'Union Montréal.

La preuve a aussi révélée qu'aucun d'entre eux n'a pris la peine de vérifier si ces sommes furent effectivement données à Union Montréal et aucun témoin n'est venu dire à la Commission qu'il en avait parlé à Christian Ouellet.

Bernard Trépanier lui-même nie catégoriquement avoir reçu quelque somme que ce soit mais témoigne qu'il a reçu de Bernard Cadotte la somme de \$40,000.00 qu'il a remise à Union Montréal. Il témoigne de plus à l'effet qu'il a caché cette entrée d'argent à M. Christian Ouellet.

Voici comment il témoignait à ce sujet le 15 avril 2013 à la page 119;

Donc, là, je comprends de vos propos, vous, là, quand vous avez reçu votre quarante mille dollars (40 000 \$) comptant, vous l'avez donné à quelqu'un, puis

vous ne savez pas où il est allé.

Cette personne... Il y a quelqu'un qui a pris votre quarante mille (40 000 \$) comptant puis il est allé le mettre dans la boîte des dons anonymes. Est-ce que c'est ça que vous dites que sont les événements?

R. Ça se peut que ce soit arrivé.

Q. Et ce quelqu'un-là, vous ne savez pas c'est qui. Quand, vous, vous avez reçu quarante mille dollars (40 000 \$) comptant, vous n'avez jamais parlé de ça à personne que vous avez eu quarante mille dollars (40 000 \$) comptant?

R. Non. J'ai gardé ça pour moi. J'ai gardé ça pour moi.

Q. Vous n'êtes pas fier de vous, là? Vous approchez des gens, avoir réussi à obtenir quarante mille dollars (40 000 \$) de contributions, puis vous n'en parlez pas à personne?

R. Non, je l'ai dit à mon...

Me DENIS GALLANT :

Q. Vous l'avez dit à qui? À l'agent officiel.

Aucune preuve testimoniale ou documentaire ne vient supporter la conclusion que M. Ouellet savait qu'il y avait du financement Sectoriel illégal qui s'opérait à Union Montréal.

Ouellet BLÂME 3

D'avoir organisé des rencontres entre des élus et des représentants de la firme Roche alors qu'il était directeur général d'Union Montréal;

La preuve que la Commission a entendu semble démontrer que les rencontres alléguées par la Commission ne sont en fait que des présences des représentants de la firme Roche à des activités de financement d'Union Montréal.

Monsieur Ouellet a témoigné à l'effet que son rôle s'était borné à informer La firme Roche de l'existence de ces cocktails pour qu'elle y participe si elle le voulait. Cette information était après tout publique et publicisée.

Le témoignage de Monsieur Marc-Yvan Coté est assez éloquent quant aux contacts que la firme Roche pouvait avoir avec les hautes sphères de la politique municipale Montréalaise. Il a témoigné avoir eu des rencontres avec Frank Zampino, Sammy Forcillo, Gérald Tremblay à une époque où M. Ouellet n'était pas à l'emploi de Roche.

Le groupe Roche n'a jamais eu besoin de se faire « organiser » des rencontres par l'entremise de Monsieur Ouellet.

Ouellet BLAME 4

De ne pas avoir exercé, à titre de directeur général d'Union Montréal une surveillance suffisante des employés du Parti, notamment à l'égard de Bernard Trépanier

Pour répondre à ce blâme il faut se poser une première question. Le devoir de Monsieur Ouellet était-il un devoir de gestion du Parti. Nous croyons que oui.

Si cette gestion devait inclure la gestion du personnel, devait-elle créer une obligation de surveillance autre que l'atteinte d'objectifs de gestion requis des employés. Voici comment Monsieur Ouellet définissait ses fonctions de directeur général d'Union Montréal lors de son témoignage le 11 mars 2013 à la page 271 et suivante;

Q. Votre travail, à ce moment-là, comme directeur général, ça consiste en quoi?

R. D'abord, avant que je signe ce mandat-là, j'ai regardé la constitution du parti, hmm, alors, et c'est très... C'était bien important. Essentiellement, si je le résume en cinq points, là, qui est dans les statuts et règlements du parti, Madame la Présidente, c'est d'abord, à chaque année il faut que je propose un plan d'action, à chaque année. L'exécutif, valider au conseil général, et c'est ce qui prend force après.

Donc, plan d'action, c'est ce que j'ai appris, tu sais, tu as un plan d'action, puis tu le vends, puis tu le réalises, puis tu contrôles. Alors, je l'ai présenté tout le temps. Donc, plan d'action qui veut dire on travaille sur un programme politique, on travaille à la Commission des jeunes, on travaille à la Communauté, des communautés culturelles, ça s'appelait à l'époque, on fait notre financement, donc le plan d'action regroupe tout ça. Donc, ça c'est la première chose

(P.218)

qu'il faut que je fasse à chaque année, c'est mon job. Puis deuxièmement, juste souligner deux lignes importantes, c'est que voir à ce qu'une comptabilité soit tenue, et s'assurer de l'établissement de bilans et de budgets nécessaires à une saine administration. Puis l'autre élément important, parce que c'est ça que, c'était ça qui était mon guide, voir à la production des rapports requis par la loi. Alors je devais m'assurer, moi, que... Quand j'ai signé cette entente-là, on me l'a bien expliqué, c'est de m'assurer que ce soit, ça soit bien fait, parce que je savais une chose, Madame la Présidente : si les rapports au Directeur général des élections n'étaient pas adéquats et qu'il y avait la moindre erreur ou fraude, quoi que ce soit, le chef du parti Union ne pouvait pas siéger. Et dans mon cas, mon chef de parti était le maire de Montréal. À ma connaissance, le maire de Montréal n'a jamais été empêché de siéger. O.K.?

Donc, ça c'était ma responsabilité majeure. Donc, essentiellement, c'est la vocation...

Q. O.K. Donc, ça c'est la thé... C'est la théorie... C'est ce qui est prévu par la charte du parti.

La surveillance des employés se fait en fonction des tâches pour lesquelles ils sont embauchés. Un exemple suffira à exposer notre propos. Le poste de réceptionniste devait probablement être occupé à temps plein. Il est facile pour un gestionnaire de se rendre compte que l'employé ne rentre pas au boulot ou n'exécute pas ses tâches et d'agir face à cette problématique. Il en est de même pour une secrétaire ou le commis comptable qui assure la gestion quotidienne de l'administration.

Le tout devient plus flou lorsqu'un employé occupe un travail pour lequel il doit fournir une prestation qui tient compte d'objectifs qui ne peuvent être facilement réalisés à l'intérieur des locaux du Parti. La gestion ou la surveillance s'opère alors à travers l'examen de la réalisation des objectifs établis. Si l'employé atteint les objectifs qui lui sont fixés, il a fait son travail.

Nous ne croyons pas que la Commission aurait en tête des méthodes de surveillance dites intrusives comme la fouille des bureaux et ordinateurs des employés ou l'écoute électronique de ces derniers, encore la filature de certains membres de son personnel pour espionner leurs allées et venues.

Nous comprenons par contre qu'à l'instant où une information crédible à l'effet qu'un employé fait quelque chose de dérogatoire à la loi, à la réglementation, ou à la

bonne marche du Parti, il est du devoir du directeur général d'investiguer en respectant la structure hiérarchique du Parti.

Un tel exemple peut être vu dans la réaction qu'a eue Monsieur Ouellet lorsqu'il fût mis au courant d'allégations à l'effet que la Sûreté du Québec s'intéressait à Bernard Trépanier. Voici comment il témoignait à ce sujet le 12 mars 2013 à la page 112 et suivante;

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

Q. Vous avez déjà discuté de monsieur Trépanier avec monsieur le maire Tremblay, à une époque?

R. Oui.

Q. Dans quel contexte exactement?

R. Quand je suis arrivé cinq, six mois, après cinq, six mois en deux mille quatre (2004), j'avais entendu dire, une rumeur, que la Sûreté du Québec suivait ou enquêtait ou vérifiait certaines choses sur monsieur Trépanier.

Q. Vous dites rumeur, ça venait de qui l'information?

R. Bon, rumeur, c'est, bon, les sources je ne les sais pas, mais par une personne inter... par une personne intermédiaire.

Q. Il s'agit de qui?

R. Il s'agit de maître Gilles Hébert qui en avait discuté avec moi. Alors, j'ai dit : Écoute, le devoir d'informer. Donc, ce qu'on va faire, je vais demander un rendez-vous.

Q. Maître Hébert vient vous voir?

(P.113)

R. Oui.

Q. Et?

R. Il m'informe de ça. Donc, j'ai dit...

Q. Vous avez jugé ça grave?

R. Bien, moi j'ai dit : « Écoute, on a le devoir d'informer le maire » Alors donc, j'ai

demandé un rendez-vous avec le maire de Montréal.

Q. D'accord.

R. Avec maître Hébert. Parce que moi, ce n'était pas moi qui avais l'information, c'était plus maître Hébert. Alors, on a eu notre rendez-vous, maître Hébert a expliqué ça au maire. On était aussi, le maire avait fait venir le chef de cabinet de l'époque, monsieur Stéphane Forget, et on a informé le maire.

Q. Est-ce que monsieur Zampino était là aussi?

R. Monsieur Zampino n'était pas là. Et donc, ils ont pris bonne note et le maire a demandé à monsieur le directeur (inaudible) de faire le suivi approprié.

Q. D'accord.

R. Alors, ça s'est arrêté, là, pour moi. Un mois plus tard, on a été informés que les vérifications étaient faites et qu'il n'y avait aucun problème. Donc, j'ai continué.

Q. Qui vous a informé de ça?

R. C'est maître Hébert.

(P.114)

Donc, maître Hébert vous a rappelé pour vous dire, finalement tout est correct? C'est selon les informations qu'il avait reçues.

Q. Donc, maître Hébert vous a rappelé pour vous dire, finalement tout est correct?

R. C'est selon les informations qu'il avait reçues.

Q. Est-ce que vous avez l'impression que ça a un lien, ça, avec... ou est-ce que c'est quelque chose qui vous est venu à l'esprit quand vous avez vu monsieur Trépanier disparaître deux ans plus tard?

R. J'ai peut-être... je n'ai pas réagi sur le coup, là, disons, mais il devait sans doute avoir peut-être des raisons là-dessus probablement.

Q. Donc, si je vous comprends bien...

R. Je ne suis pas allé plus loin que ça

Voici comment Monsieur Ouellet décrivait les fonctions de Bernard Trépanier lors de son témoignage du 11 mars a la page 225 et suivante;

Q. Et monsieur Trépanier, lui, vous avez décrit son poste comme étant directeur du financement?

R. C'est le directeur du financement. Donc, partant du plan d'action que j'ai proposé, que j'ai préparé en collaboration avec mes collègues, là, et je les ai orienté là. Donc, là, une fois que ça c'est

(P.226)

approuvé, bon, la job de mon équipe de permanence c'est de le réaliser, puis en fonction des objectifs et des échéanciers.

Q. D'accord. Donc, monsieur Trépanier fait quoi exactement?

R. Monsieur Trépanier, lui, de son côté, une fois que le plan d'actions est approuvé donc il est responsable des campagnes de financement, de planifier les activités. Alors, ça se fait en collaboration avec toute l'équipe, mais donc s'il y a des déjeuners de financement à faire, il rencontrait aussi les associations d'arrondissement, il rencontrait les élus un petit peu.

Je vous dirais que quand arrive le financement, là, c'est un peu toute la machine qui est impliquée. Les permanents sont impliqués parce que l'objectif, une fois que les élus, dans un plan de communication, ils reçoivent une feuille puis ses objectifs, puis t'as quatre ans pour le ramasser. Ça fait que qu'est-ce que tu fais comme permanent, bien, tu vas les voir « t'as-tu commencé » puis quand, puis comment, puis les outils puis... Bon. On leur donne tous les outils de travail et là après ça, tu fais ton suivi puis

(P.227)

t'appelles puis tu pousses, ce que j'ai appelé tantôt le contrôle, là. Constamment tu fais tes suivis avec tes organisateurs et tes élus « t'es rendu où dans le plan d'actions déposé », c'est de même que ça fonctionne.

Q. O.K. On va revenir un peu plus tard à monsieur Trépanier. O.K. Juste avant qu'on passe à un autre sujet, monsieur Trépanier, si je me rappelle bien, il a un statut un peu particulier, il s'occupe aussi du financement du maire, si je ne m'abuse.

R. Ce n'est pas un statut particulier nécessairement. C'est que moi aussi je me

suis occupé du financement du maire, là...

Q. D'accord.

R.... t'sais, et les permanents du Parti se sont occupés aussi du financement du maire parce que c'est un tout, hein. Alors, donc t'as des financements des dix-neuf (19) arrondissements qui se font et il y a une ou deux ou trois activités organisées pour la campagne du chef.

Q. D'accord.

R.Parce que ce qu'il faut savoir, sur le plan légal, c'est que le directeur général des élections

(P.228)

autorise comme dépenses, pour un Parti, et c'est vrai pour Vision et c'est vrai pour Projet, tu as le droit de dépenser un million (1 M\$). C'est six cent cinquante mille (650 000 \$) à peu près pour le chef et un million trois cent quelques mille (1,3 M\$) pour les dix-neuf (19) arrondissements.

Ça, la Loi te permet de dépenser ça. Donc, c'est à partir de ça qu'on se fixe des objectifs et qu'on travaille pour ramasser le six cent mille (600 000 \$) pour le chef et que les arrondissements travaillent pour ramasser leur propre argent dans leur arrondissement.

Monsieur Ouellet avait, à titre de gestionnaire, mis en place des systèmes de suivi et de contrôle tel qu'il le décrivait lors de son témoignage du 12 mars 2013 page 18

Q. Vous connaissez ce document-là, Monsieur?

R.Oui, c'est moi qui l'ai structuré. C'était, je vous ai dit un petit peu hier, que j'avais mis des systèmes de suivi puis de contrôle pour savoir qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce que le monde fait, puis est-ce qu'on respecte le plan de match et les échéanciers. Ça, c'est un des outils de contrôle de financement. Il y a des outils de contrôle de porte à porte. Il y a des outils de contrôle. Ça c'était l'outil de contrôle par arrondissement, par district et par grandes régions.

Le départ de Bernard Trépanier pour lequel Monsieur Ouellet n'a pas reçu d'explication ni n'a tenté d'en obtenir, est aussi discuté par ce dernier lors de ce même témoignage à la page 114 et suivante

Q. En tout cas, sous votre responsabilité et puis là deux ans plus tard soudainement il disparaît, vous avez ça en tête, mais pourtant vous ne posez aucune question à personne, vous acceptez ce fait-là, sans... Je veux dire, est-ce que ce n'est pas potentiellement problématique pour le

(P.115)

parti comme tel?

R. Je ne l'ai pas vu de même parce que, tantôt je vous ai dit que moi j'ai implanté un système basé sur beaucoup de monde et des bénévoles, et que le départ de monsieur Trépanier ne me dérangeait pas un pouce sur mes objectifs et les résultats de financement.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire : [429] Oui, on a même un peu l'impression que ça vous arrangeait qu'il parte?

R. Non.

Q. On ne sent pas nécessairement beaucoup d'affinités?

R. Non, non, non.

Q. Vous ne posez pas trop de questions puis il est parti sans que...

R. Je n'ai pas dit ça, je n'ai pas dit ça. Quand monsieur Martin Dumont a quitté aussi, monsieur Dumont a quitté en janvier, lui. Je n'ai pas posé de question : « Pourquoi tu t'en vas? » Il dit : « Je m'en vais travailler avec monsieur Maciocia. - Merci, beaucoup, bonjour. » On a trouvé une autre personne qui l'a remplacé.

LA PRÉSIDENTE : [432] Oui mais là vous saviez pourquoi.

(P.116)

R. Pourquoi?

Q. Pourquoi il partait?

R. Oui.

Q. Monsieur Dumont?

R. Bien oui.

Q. Parce qu'il s'en allait travailler pour quelqu'un d'autre.

R. C'est ça

Q. Mais là, Trépanier, vous ne saviez pas pourquoi.

R. Non, puis je n'ai pas posé la question.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire : [437] Mais ce n'est pas un peu étrange justement?

R. Non, non.

Q. Vous êtes six, là, ce n'est pas une multi- nationale votre boîte, vous êtes six...

R. Bien sûr.

Q. ... vous travaillez ensemble au quotidien, un des six ne se pointe plus un matin, quelqu'un de votre entourage vous dit, il paraît qu'il est parti, puis vous ne prenez pas l'appel pour dire : « Au juste, Bernard, tu as quitté ». Vous n'avez pas fait ça, là?

R. Non. Je n'ai pas fait ça

Q. À six?

(P.117)

Je n'ai pas fait ça.

Q. Heureusement que vous n'en gérez pas deux cents (200), sinon, ça aurait été encore plus difficile de faire le lien. À six personnes, quand quelqu'un s'en va...

R. C'est...

Q. ...On prend l'appel pour savoir pourquoi.

R. Non. Parce que je vous ai dit que j'avais monté une organisation solide où personne n'est indispensable. Deuxièmement, je suis bien plus préoccupé quand un exécutif d'un arrondissement, mettons, quitte pour des raisons... puis là, je me retrouve avec plus aucun... ça, ça m'inquiète. Puis ça, c'est ça, ma job

Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :Q.[443] Mais là, vous n'avez plus de directeur

de financement, là?

R.Pardon?

Q. Vous n'avez plus de directeur du financement?

R. Oui, mais je vous ai... je répète...

Q. Personne n'est indispensable, soit, mais...

R.Je répète. Quand je suis arrivé, j'ai implanté une façon de faire, des contrôles, et là ça permet...

(P.118)

je savais exactement... vous me les avez montrées, là, les fiches que j'ai faites. Je savais qui travaillait et qui ne travaillait pas. Ce n'est pas compliqué, tu prends le téléphone, tu appelles, tu dis : « Tu n'as pas encore commencé ton financement. » Ces mesures-là n'existaient pas trop, trop, je les ai implantées. Donc, que ce soit moi qui fasse le téléphone ou un de mes permanents ou Bernard Trépanier, ça ne change pas beaucoup. Ça veut dire, tu mets une autre personne puis on fait le travail.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :Q. [446] Vous deviez lui fixer des objectifs de financement, à monsieur Trépanier, vu qu'il est directeur du financement?

R.Non.

Q. Non?

R.Non, non. Les objectifs de financement sont faits par arrondissement.

Q. Oui, mais lui, il en ramasse des sous pour le parti, n'est-ce pas?

R. Oui. C'est qu'ils sont faits par arrondissement, puis je vous ai dit, tantôt, que le maire, lui, avait le droit de dépenser, dans la feuille que vous m'avez montrée, six cent quelques mille

(p.119)

dollars.

Q. Mais qu'est-ce qu'il faisait, monsieur Trépanier? Quand on vous écoute, on a l'impression qu'il ne fait rien.

R.Bien non...

Q. Il faisait quoi?

Q. Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU : [451] Pourtant, il est responsable de l'arrondissement, qui rapporte le plus.

R. Ce qu'il faut comprendre d'une organisation politique, d'une permanence, ça planifie, ça coordonne puis ça fait travailler les gens, O.K.? Normalement, là, c'est ça.

M. RENAUD LACHANCE, commissaire : [452] Donc, monsieur Trépanier fait travailler les gens qui ramassent du financement?

R. Comme toutes les autres personnes.

Q. Bon.

R. O.K.?

Q. Non, mais je le sais, mais il est quand même coordonnateur de personnes qui vont chercher des sous?

R. Absolument.

Q. Il quitte, votre coordonnateur. Oui.

(P.119)

Q. Ça... qu'est-ce qui se passe, là...

R. Non, puis je vous...

Q. ... votre coordonnateur s'en va, là.

R. Non, non, il y a un autre élément important, c'est qu'en deux mille six (2006), tu n'es pas en période électorale, donc, les activités du parti de deux mille cinq (2005), deux mille (2006), ça, ça fait comme ça, là. O.K.? Puis là, tu te prépares pour deux mille neuf (2009)... deux mille neuf (2009), mais moi, j'ai quitté en deux mille huit (2008), là, mais tu te prépares pour ta prochaine campagne. Donc, il n'y avait pas de drame, en deux mille six (2006), de changer de personne, ça ne m'inquiétait pas du tout. Ça ne m'inquiétait pas du tout.

Q. Puis vous ne vous êtes pas informé à savoir pourquoi il avait quitté?

R. Non. Si c'était quelqu'un... je vais vous dire une affaire, si c'était quelqu'un que j'étais allé chercher moi-même, par ses compétences, que je le connaissais, qui m'avait fait un travail et qu'il s'en irait, je me serais inquiété un petit peu plus. O.K.? Mais dans ce cas ici, je ne connaissais pas monsieur Trépanier

personnellement, donc, il a pris une décision de s'en aller, ça fait que je n'ai pas posé de questions outre mesure.

(P.120)

LA PRÉSIDENTE :

Q. Donc, il est parti puis ça a été fini?

R.Oui, parce que, voyez-vous, ça a continué puis on a continué à ramasser l'argent pareil, pendant les années que j'ai été là, jusqu'en deux mille sept (2007), puis après ça on a passé à d'autre chose.

Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :Q.[460] Est-ce qu'éventuellement on vous a avisé que monsieur le maire Tremblay avait renvoyé monsieur Trépanier?

R.Ah, ça, je ne suis pas au courant.

Q. Vous n'êtes pas au courant du tout de...

R. Non, non, le départ mystérieux de monsieur Trépanier, je ne sais pas comment il s'est fait.

Q. Reste mystérieux à ce jour jusqu'à ce que je vous en parle il y a...

R.Oui... non, parce que ce que vous me dites là, là, je ne suis pas au courant.

Q. C'est nouveau pour vous, ça?

R.Oui.

Monsieur Ouellet avait aussi mis en place des mesures de contrôle des entrées d'argent au Parti pour s'assurer du respect de la Loi. Voici ce qu'il expliquait à la commission le 11mars 2013 à la page 244 et suivante;

Q. Alors, donc, quelles étaient les mesures de contrôle que vous preniez pour savoir combien d'argent liquide était ramassé et combien d'argent liquide était remis?

R. Selon la loi c'est que tu es, puis c'était la directive de tout le monde, tu as des livrets de reçu là, du Parti qui étaient faits en collaboration avec le directeur général des élections. Tout don doit être...

Q.Je comprends, mais quand c'était la personne n'avait pas son attestation?

R. Oui. Bien si elle l'a donné à l'organisateur qui a son attestation, qui a son livret, bien il a ramassé le vingt piastres (20 \$), il a fait le reçu. Vous comprenez, ça pouvait arriver ça. Ça pourrait arriver. Ça pourrait arriver.

Q. Donc, si je fais un peu le suivi, si quelqu'un de non autorisé, disons, amenait une quantité d'argent liquide X à quelqu'un qui, lui, a son certificat de solliciteur, il faisait quoi?

R. Une quantité liquide, en bas de cent piastres (100 \$).

Q. Bien, c'est-à-dire que ça peut être plusieurs

(P.245)

dons de cent dollars (100\$) là.

R. Ça peut être plusieurs dons de cent dollars(100 \$).

Q. S'il a récolté de l'argent de tierces personnes alors qu'il est... On s'entend que si c'est lui le donateur, il n'a pas besoin de certificat.

R. On s'entend.

Q. Mais, si c'est un solliciteur non autorisé accidentel...

R. C'est ça. Mais, si quelqu'un voulait... Comment je dirais ça, comme dans toute organisation là, hein! Si quelqu'un voulait nous passer un sapin, c'est sûr qu'il pouvait passer un sapin.[711] D'accord. On s'entend là-dessus là, mais on était assez rigoureux. C'est pour ça quand je vous ai dit que tous nos rapports qu'on faisait, quand tu donnais dix dollars (10 \$), il y avait un reçu d'imprimé. Et moi, ce que j'ai surveillé, c'est qu'à chaque année que j'ai été là, j'en ai fait trois, le directeur général des élections débarquait chez nous, passait tous les dossiers au peigne fin, puis il repartait avec nos chiffres, puis il n'y a jamais eu de rapport négatif. Donc, moi, mon

(P.246)

travail, c'était de m'assurer que ce soit bien fait et je pense que ça a été très bien fait.

En définitive, que d'attribuer à Monsieur Ouellet le blâme de ne pas avoir exercé de surveillance suffisante sur les employés du Parti est totalement injuste et non fondé sur la preuve. Comme gestionnaire il a mis en place des procédés efficaces pour gérer

adéquatement le Parti.

Personne n'est à l'abri d'un employé qui commet des actes répréhensibles si les mesures de contrôle ne laissent pas transparaître un tel état de fait ou si aucune information lui permettant d'être au courant d'un tel fait ne lui est communiquée.